COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 45 titulaires, 3 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs:

David MIRANDE à **Evelyne BALLIHAUT** Marvse ARTIGAU à Suzanne SAGE Elisabeth MEDARD à Daniel LACRAMPE Jean-Claude COSTE à **Guy BONPAS-BERNET** Michel LAUGA à Marthe CLOT Lydie CAMPELLO à France JAUBERT-BATAILLE Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER

Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET Maylis DEL PIANTA à Aracéli ETCHENIQUE Denise MICHAUT à Dominique FOIX Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES Henriette BONNET à Valérie SARTOLOU à Michel ADAM Marylise GASTON à Jean-Michel IDOIPE

Marylise GASTON

Jean-Michel IDOIPE

Jean-Etienne GAILLAT

Aurélie GIRAUDON

Robert BAREILLE

Jean-Pierre TERUEL

André BERNOS

Christophe GUERY

A Jean-Michel IDOIPE

Bernard UTHURRY

Martine MIRANDE

Jean CASABONNE

André BERNOS

Marc OXIBAR

Suppléants :

Frédéric CACHELOU suppléant de Paule BERGES
Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents:

Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET,

RAPPORT N° 04-180215-PER-

2 2 FEV. 2018

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE

ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE

M. KELLER précise que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir, pour leurs agents, un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire des Vallées béarnaises du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné. Il a été soumis à l'avis du Comité Technique dans sa séance du 7 février 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE le plan de formation mutualisé joint au présent rapport (envoi dématérialisé).

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18

Le Président

Daniel LACRAMPE